Déclaration des ministres de l'Environnement du Pacifique

Communiqué Alofi

À l'occasion de la composante ministérielle de la vingt-septième Conférence du PROE qui s'est tenue le 22 septembre 2016 à Alofi, Nioué, les ministres de l'Environnement et les représentants ministériels ont adopté la déclaration suivante.

Nous, ministres de l'Environnement et représentants ministériels :

Affirmant que l'Agenda 2030 pour le développement durable consiste en un effort concerté de la communauté mondiale visant à résoudre des problèmes majeurs d'envergure mondiale, notamment la durabilité environnementale et la menace existentielle pesant sur les États et territoires insulaires océaniens provenant du changement climatique et des fortes pressions gravant sur l'océan de notre région ;

Reconnaissant que des mesures urgentes s'imposent afin d'accroître la résistance des États et territoires insulaires océaniens et de leur permettre de résister à ces menaces et de parvenir à la durabilité environnementale afin de renforcer collectivement la résilience des communautés océaniennes ;

1. Agenda 2030 pour le développement durable

RECONNAISSONS les activités actuelles et passées menées par le PROE en matière de développement durable, d'océans, de changement climatique, de biodiversité, de déchets et de renforcement de la résilience ;

PRENONS ACTE de la participation du PROE au développement d'un projet de plan de Feuille de route du Pacifique relative aux ODD pour l'élaboration de rapports et la mise en œuvre régionale et conjointe des objectifs de développement durable (ODD), du projet SAMOA, la voie à suivre et du Cadre océanien pour l'intégration régionale, notant que la Feuille de route définitive sera soumise à l'approbation des dirigeants en septembre 2017 ;

NOTONS que le PROE aidera les membres du Pacifique à réaliser les objectifs liés aux dimensions environnementales de l'Agenda 2030 pour le développement durable, notamment l'Objectif 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », l'Objectif 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et l'Objectif 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ;

EXHORTONS les membres du PROE à intégrer les objectifs ODD pertinents dans les documents nationaux de planification et de suivi, ainsi que dans les plans nationaux de développement ;

2. *Changement climatique*

SALUONS l'Accord de Paris et soulignons l'importance de concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'accord, à savoir de poursuivre les efforts en vue de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et **RECONNAISSONS** que le changement climatique constitue une menace existentielle pour de nombreux membres du PROE et qu'elle doit être traitée d'urgence ;

APPRÉCIONS le soutien accordé par les dirigeants du Forum du Cadre pour le développement résilient du Pacifique (FRDP) : une approche intégrée à la lutte contre le changement climatique et à la gestion des risques liés aux catastrophes, et nous convenons du fait qu'il devra être entièrement élaboré et mis en œuvre dès l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et CHARGEONS le Secrétariat de continuer à travailler en étroite collaboration avec les membres, les agences du CORP et les partenaires concernés à la mise en œuvre du FRDP afin de garantir une bonne gouvernance intégrée du FRDP ainsi que la meilleure utilisation possible des ressources techniques et politiques de la région afin de renforcer la résilience du Pacifique face au changement climatique et de réduire les risques liés aux catastrophes ;

CONVENONS de notre définition commune de « résilience » comme étant la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposé(e) à des dangers naturels ou au changement climatique, à résister, absorber, s'adapter, transférer et récupérer les conséquences d'un phénomène dangereux ou du changement climatique, en temps utile et de manière efficace ;

RECONNAISSONS qu'afin de consolider une résilience efficace, les réponses proactives au changement climatique et aux catastrophes doivent tenir compte des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, et inclure l'ensemble des parties prenantes ;

ENCOURAGEONS le renforcement des capacités à travers les services météorologiques nationaux afin de disposer de meilleures prévisions et d'améliorer les prédictions et les projections à long terme ;

EXPRIMONS notre vive inquiétude face au changement climatique, ainsi que notre engagement profond à lutter contre les impacts liés à celui-ci et à d'autres dangers et à en faire une priorité en matière de développement dans la région du Pacifique. Nous réitérons par ailleurs notre appel lancé au PROE afin qu'il redouble d'efforts afin d'établir des partenariats stratégiques permettant d'atteindre des résultats durables pour la résilience dans la région ;

RECONNAISSANT l'ampleur des responsabilités associées à la lutte contre les impacts du changement climatique et d'autres dangers, nous **EXHORTONS** le PROE à travailler de concert avec les autres agences du CORP afin de parvenir à un consensus parmi les dirigeants qui permette aux membres de bénéficier d'interventions pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation ;

SALUONS le partenariat conjoint entre le PROE, le gouvernement des Samoa et le gouvernement japonais visant à créer un Centre océanien sur le changement climatique en tant que pôle régional et centre d'excellence pour coordonner des solutions stratégiques et efficaces contre le changement climatique dans le Pacifique, ainsi que soutenir la mise en œuvre d'accords de haut niveau tels que l'Accord de Paris, le projet SAMOA, la voie à suivre, les ODD et le FRDP ;

RECONNAISSANT les contraintes auxquelles les pays et les petits États insulaires océaniens les moins développés doivent faire face, nous **EXHORTONS** tous les partenaires de développement à collaborer de manière efficace afin de fournir aux membres insulaires océaniens des financements rapides, opportuns et efficaces pour la lutte contre le changement climatique ;

RECONNAISSONS le rôle fondamental du PROE, qui travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires afin d'aider les membres à accéder à des financements pour la lutte contre le changement climatique du Fonds pour l'environnement mondial (GEF), du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds d'adaptation (FA) et d'autres sources de financement que les membres

sont en droit de recevoir afin de lutter contre les impacts du changement climatique et d'autres dangers naturels ;

FÉLICITONS le PROE pour avoir obtenu le statut d'entité accréditée auprès du FVC et du FA, et prenons note des efforts qu'il a déployés afin d'obtenir l'accréditation auprès du GEF et **ENCOURAGEONS** le Secrétariat à accroître ses capacités afin de faciliter l'accès des membres à ces fonds, notamment à travers le financement de « préparation » disponible ;

CONFIRMONS qu'au vu de la menace que constitue le changement climatique, nous nous engageons à poursuivre notre action afin de relever ce défi au niveau international, forts du soutien du PROE ;

3. ***Océans***

RÉAFFIRMONS le fait que l'océan constitue la ressource naturelle la plus précieuse de la région du Pacifique, et que de celui-ci dépendent notre identité et les moyens de subsistance des communautés, comme l'ont réaffirmé les dirigeants dans leur Déclaration sur l'océan de Pohnpei, et **APPROUVONS** la gestion intégrée de l'océan comme approche politique fondamentale du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, afin de veiller à ce que des systèmes de gouvernance impliquant différents secteurs, différents niveaux et différentes juridictions puissent mener à bien des économies bleues durables, notant que de nombreux membres ont réalisé des progrès en matière de politiques océaniques au niveau des ZEE et de planification de l'espace maritime dans le but de se frayer un chemin vers un futur durable ;

APPRÉCIONS la réaffirmation de la part des dirigeants du soutien accordé au Bureau du commissaire de l'océan Pacifique étant donné le rôle central qu'il joue en matière de gouvernance des océans et de gestion intégrée des océans dans la région, en vertu du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique.

FÉLICITONS les États-Unis d'Amérique pour leur annonce concernant un agrandissement considérable du monument national marin de Papahānaumokuākea, qui est à ce jour l'aire marine protégée la plus vaste au monde, et nous **FÉLICITONS** également le Royaume-Uni pour la création de la réserve marine des îles Picairn et **NOTONS** que ces initiatives viennent s'ajouter aux engagements existants pris par les États et territoires insulaires océaniens pour protéger l'océan Pacifique, notamment à travers la création de réserves et de sanctuaires à grande échelle de la part des Palaos, des îles Cook et de la Nouvelle-Calédonie ;

NOTONS que la Conférence des Nations Unies sur les océans et les mers visant à soutenir la mise en œuvre de l'ODD n° 14, qui se déroulera au 5 au 9 juin 2017 à New York et sera organisée conjointement par les Fidji et la Suède. La Conférence sera une nouvelle occasion pour le Pacifique d'ouvrir la voie et de faire part de son intérêt collectif pour le développement, la gestion et la conservation durables de l'océan Pacifique et de ses ressources ;

NOTONS avec inquiétude les menaces prévues posées par l'acidification des océans et de la hausse des températures de la mer, surtout quand celles-ci sont couplées aux phénomènes d'El Niño, notamment en ce qui concerne les impacts sur les récifs coralliens et les ressources halieutiques dont dépendent les moyens de subsistance du peuple insulaire océanien ;

APPELONS le PROE et ses partenaires à intensifier leurs efforts en matière de renforcement des capacités des membres insulaires océaniens afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes en mesure de protéger et de gérer durablement les récifs coralliens, les lagons, les eaux littorales, les mangroves et les herbiers marins et de s'adapter aux impacts du changement climatique et à l'acidification des océans ;

NOTONS que la santé des océans dépend également fortement de la réduction des impacts des polluants provenant de sources marines et terrestres et **EXHORTONS** le PROE à travailler de concert avec les membres et les partenaires afin de développer des approches intégrées permettant de régler cette question fondamentale, y compris celle liée aux débris marins ;

NOTONS avec inquiétude le déclin rapide des populations de nombreuses espèces de requins ainsi que la diminution des populations d'autres espèces marines emblématiques qui font partie du patrimoine naturel et culturel du Pacifique.

FÉLICITONS les Fidji pour leur rôle de dirigeant régional et mondial dans la défense des mesures de conservation pour les requins et les raies à l'occasion de la Conférence des Parties à la CITES à venir, ainsi que les Palaos et les Samoa pour avoir parrainé des propositions ;

SOUTENONS le règlement des questions liées à la Biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et **NOTONS** avec satisfaction le soutien technique apporté par le PROE aux membres insulaires océaniens impliqués dans le développement d'un outil international légalement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

REMERCIONS SINCÈREMENT le gouvernement et le peuple de Nioué pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui nous ont été offerts lors de notre séjour à Nioué et nous **REMERCIONS** le Secrétariat pour les efforts déployés afin d'organiser cette réunion très fructueuse.

Alofi, Nioué
22 septembre 2016